

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Lettre ouverte

Index AI : ACT 50/019/2007 (Public)  
Bulletin n° : 193  
ÉFAI

**Embargo : 10 octobre 2007 00h01TU**

## **Peine de mort. Lettre ouverte d'Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International, aux États membres des Nations unies, demandant un moratoire mondial sur les exécutions**

À l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, j'écris pour exhorter tous les États membres des Nations unies à soutenir une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, demandant un moratoire mondial sur les exécutions. Cette initiative est soutenue par des pays de toutes les régions du monde, et constituerait une étape importante vers l'objectif déclaré de l'Assemblée générale : l'abolition mondiale de la peine de mort.

La peine de mort est le châtiment cruel, inhumain et dégradant ultime. Elle est discriminatoire, souvent utilisée de manière disproportionnée à l'encontre des pauvres, des minorités et des membres de groupes raciaux, ethniques et religieux. Elle est souvent imposée après un procès manifestement inéquitable. Pourtant, même dans le cas d'un procès équitable, le risque d'exécuter un innocent ne peut jamais être complètement écarté.

Le mouvement tendant à l'abolition de la peine capitale se renforce dans tous les pays : la majorité des États membres des Nations unies, de toutes les régions du monde, ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique, et seuls 25 pays ont procédé à des exécutions en 2006. Les statistiques d'Amnesty International montrent également un déclin important et général dans le nombre d'exécutions signalées en 2006. Cette tendance à l'abolition est reconnue et encouragée par le secrétaire général des Nations unies et le haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies.

Amnesty International estime que la résolution proposée doit comporter les éléments suivants :

\*Demander aux États non abolitionnistes d'établir un moratoire sur les exécutions, comme première étape vers l'abolition de la peine de mort ;

\*Demander aux États non abolitionnistes de respecter les normes internationales garantissant la protection des droits des personnes encourant la peine de mort ; et

\*Demander au secrétaire général des Nations unies de produire un rapport sur la mise en œuvre du moratoire lors de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Je vous exhorte à soutenir cette résolution.